AR Prefecture
083-248300410-20250925-25_09_25_003-AU
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

AR Prefecture
083-218300549-20251204-DEL_2025_105-DE
Reçu le 11/12/2025
Publié le 15/12/2025

Communauté de Communes
VALLÉE DU GAPEAU

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU

EXERCICE 2024

Application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

AR Prefecture
083-248300410-20250925-25_09_25_003-AU
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

AR Prefecture
083-218300549-20251204-DEL_2025_105-DE
Reçu le 11/12/2025
Publié le 15/12/2025

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
EXERCICE 2024

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2024.

I / CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE :

Selon le dernier recensement, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau compte 32 578 habitants répartis entre les 5 communes membres (Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier).

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau assure depuis le 2 août 2005 le Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

En 2007, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a passé un contrat de prestation de service avec la Société Eaux de Provence pour la réalisation de l'instruction du volet assainissement des permis de construire dans les secteurs soumis à l'assainissement non collectif ainsi que pour le contrôle de bonne exécution des travaux neufs ou de réhabilitation, pour le diagnostic de l'existant, et pour le contrôle périodique selon le règlement de service adopté le 30 juin 2008. Depuis le 23 mai 2011, la société Véolia réalise cette prestation dans le cadre de plusieurs marchés successifs. Le dernier en date a été attribué pour 4 ans à compter du 1er juillet 2021.

Pour tenir compte des dernières évolutions règlementaires, un nouveau règlement de service a été adopté le 28 février 2017 et le montant des redevances a été modifié le 15 octobre 2021.

II / INDICATEURS TECHNIQUES :

II – 1. Territoire desservi :

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif concerne tous les secteurs ne disposant pas d'un réseau de collecte des eaux usées du secteur communautaire sur les communes de Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier.

II – 2. Nombre d'habitants desservis :

Le parc d'installations concernées est estimé à 1 839 environ ; cette estimation sera affinée au cours de la réalisation du diagnostic de l'existant.

Commune	Parc d'installations existantes estimé
Belgentier	327
Solliès-Toucas	282
Solliès-Pont	517
Solliès-Ville	285
La Farlède	428
TOTAL	1839

Ce décompte correspond à environ 4 477 habitants.

AR Prefecture
083-248300410-20250925-25_09_25_003-AU
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

AR Prefecture
083-218300549-20251204-DEL_2025_105-DE
Reçu le 11/12/2025
Publié le 15/12/2025

II – 3. Diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes :

Les visites réalisées par les agents de la société Véolia comprennent une vérification du bon état des ouvrages, une vérification de leur bon entretien, et notamment des vidanges périodiques, et détermine la conformité des installations par rapport à la réglementation.

Cette fréquence de passage est de 10 ans.

Ce deuxième contrôle est l'occasion de mettre à jour le fichier des usagers.

Commune	Nombre d'installations diagnostiquées depuis 2009	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes		Taux de conformité
			Ne présentant pas de risque avéré de pollution	Présentant un risque avéré de pollution	
Belgentier	343	156	182	5	45 %
Solliès-Toucas	278	119	157	2	43 %
Solliès-Pont	470	223	241	6	47 %
Solliès-Ville	271	135	133	3	50 %
La Farlède	434	212	222	0	49 %
TOTAL C.C.V.G.	1796	845	935	16	47 %

Calcul de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

La commune de Solliès-Pont n'ayant pas encore approuvé son zonage d'assainissement par délibération, la valeur de cet indice est de 80/100.

II – 4. Contrôle des installations neuves ou réhabilitées :

Dans le cadre de sa mission, la société Véolia réalise d'une part le contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées (instruction du volet assainissement des permis de construire) et d'autre part, le contrôle de bonne exécution des travaux.

Commune	Instruction permis	Contrôle bonne exécution
Belgentier	7	5
Solliès-Toucas	2	1
Solliès-Pont	4	5
Solliès-Ville	9	4
La Farlède	5	4

En 2024, 27 dossiers au total ont été instruits et 19 contrôles de bonne exécution des travaux ont été effectués.

AR Prefecture
083-248300410-20250925-25_09_25_003-AU
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

AR Prefecture
083-218300549-20251204-DEL_2025_105-DE
Reçu le 11/12/2025
Publié le 15/12/2025

III / INDICATEURS FINANCIERS :

IV – 1. Modalités d'exploitation :

Le diagnostic de l'existant est rémunéré au forfait ; l'instruction des volets assainissement des permis de construire et le contrôle de bonne réalisation sont rémunérés à l'unité.

Le reste de la gestion de ce service (relation et facturation aux usagers, suivi du contrat, …) est réalisé par le personnel communautaire.

IV – 2. Coût du service :

Dépenses	**Montant €**
Contrôles (bonne exécution et bon fonctionnement)	10 492,90
Reversement au Budget Principal C.C.V.G. (arrêt des reversements en cours d'exercice 2023 en prévision autonomie financière du BA SPANC au 01/01/2024 – constitution Trésorerie)	0
Frais bancaires (PAYFIP)	5,15
Titres annulés ou admis en non valeurs	0
TOTAL	**10 498,05**
pour mémoire : contrôles de bon fonctionnement et bonne exécution T4 2024 (non rattaché, liquidé en N+1)	2 764,30
pm : Instruction du volet assainissement de permis de construire (assumée par le budget principal)	2 706
pm : Instruction du volet assainissement de permis de construire T4 2024 (assumée budget principal) (non rattaché, liquidé en N+1)	631,40

Recettes	**Montant €**
Titres émis aux usagers	11 578,20
TOTAL	**11 578,20**
Résultat de l'exercice	1 080,15

IV – 3. Remarque générale :

Un nouveau marché a été attribué à Véolia pour 4 ans à compter du 1er juillet 2025 ; les tarifs seront révisés à l'automne 2025.

Présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025.

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

Docteur André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès-Pont